



DECISION DU MAIRE N° 2023-26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230505-DEC2023-26-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2023

Affichage : 02/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Service Patrimoine

Objet : Location d'un alpage communal

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal en date du 08 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de Monsieur PREMILLIEU Pascal de prendre en location l'Alpage communal Les Regottes sis 384 route de la Soif :

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de proposer la mise à disposition de l'alpage communal Les Regottes du 15 mai au 31 octobre 2023, comprenant :

- **un bâtiment** sis 384 route de la Soif – 73400 UGINE, comprenant :

- cuisine
- salle de bains
- wc
- chambre
- écurie
- cave

L'ensemble figurant au cadastre sous la section C n° 05 pour une contenance de 1070 m²,

- **terres, pâtures et lande :**

- Section C, n° 1	Les Regottes	Landes	31ha 44a 40ca,
- Section C, n° 5	Les Regottes	Sols	10a 70ca,
- Section C, n° 6	Les Regottes	Sols	1a 84ca,
- Section C, n° 7	Les Regottes	Sols	2a 90ca,
- Section C, n° 9	Les Regottes	Taillis simples	8ha 90a 80ca,
- Section C, n° 10	Les Regottes	Landes	17ha 00a 40ca,
- Section C, n° 11	Les Regottes	Taillis simples	1ha 65a 00ca,
- Section C, n° 1155	Les Regottes	Landes	59a 20ca,
- Section C, n° 1156	Les Regottes	Landes	38a 40ca,
- Section C, n° 1157	Les Regottes	Landes	20a 00ca,
- Section C, n° 1158	Les Regottes	Pâtures	7a 50ca,
- Section C, n° 1271	Les Regottes	Landes	9a 60ca,
- Section C, n° 1272	Les Regottes	Landes	22ha 90a 15ca,
- Section C, n° 1369	Les Regottes	Pâtures	23ha 99a 95ca,- à l'exclusion du bâtiment Côte d'Avat
- Section C, n° 102	L'Arpettaz	Pâtures	8a 00ca,
- Section C, n° 1273	L'Arpettaz	Pâtures	3a 17ca,
- Section C, n° 12	La Gouenalla	Taillis simples	7ha 38a 60ca,
- Section C, n° 13	La Gouenalla	Pâtures	9ha 49a 80ca,
- Section C, n° 14	La Gouenalla	Sols	1a 50ca,
- Section C, n° 15	La Gouenalla	Landes	31ha 26a 40ca,
- Section C, n° 92	Les Communaux	Pâtures	13a 30ca,
- Section C, n° 93	Les Communaux	Landes	36ha 32a 50ca,
- Section C, n° 1147	Les Communaux	Pâtures	2ha 37a 10ca,
- Section C, n° 1171	Les Communaux	Pâtures	13a 50 ca,

.../...

- Section C, n° 1172	Les Communaux	Pâtures	5a 40ca,
- Section C, n° 1174	Les Communaux	Pâtures	6a 10ca,
- Section C, n° 1268	Les Communaux	Pâtures	73a 10ca,
- Section C, n° 1175	La Croix	Pâtures	51a 40ca,
- Section C, n° 1176	La Croix	Pâtures	45a 00ca,
- Section C, n° 1177	La Croix	Prés	14a 00ca,

Soit une superficie initiale d'environ 197ha 10a 71ca, dont environ exploitables 76 ha, que les parties s'interdisent de discuter.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le

Fait à Ugine, le 5 mai 2023



Franck LOMBARD
Maire d'UGINE